



LE DÉPARTEMENT CÈDE À LA RÉGION LA SEM « TERRITOIRES DÉVELOPPEMENT » EXEMPLAIRE ET EN PLEINE SANTÉ ÉCONOMIQUE

Maurice Leroy, Président du Conseil départemental, et l'Assemblée départementale ont accueilli François Bonneau, Président du Conseil régional Centre-Val de Loire, et Claude Beaufils, Président de la Société d'Économie Mixte (SEM) Territoires Développement (TD), afin d'acter la vente de deux tiers des actions de la SEM TD du Département de Loir-et-Cher à la Région Centre-Val de Loire pour un montant de 5,58 millions d'euros.

La loi NOTRé ayant fait évoluer la répartition des compétences territoriales, c'est aux Conseils régionaux que revient l'entière et exclusive responsabilité du développement économique.

Le Conseil départemental cède donc deux tiers de ses actions de la SEM TD au Conseil régional (54 175 sur 80 224 actions). **Après négociation, le montant total d'acquisition des actions par la Région Centre-Val de Loire représente 5 580 025 €.**

En devenant actionnaire majoritaire de la SEM TD, le Conseil régional peut s'appuyer sur **les réussites exemplaires et la bonne gestion de cette SEM départementale, présidée par Claude Beaufils**, pour l'élargir au niveau régional.

Pendant patrimonial de la SEM d'aménagement 3 Vals, la SEM TD porte des projets immobiliers de grande ampleur, et permet ainsi aux entreprises de s'installer ou de s'agrandir plus facilement en Loir-et-Cher.

Maurice Leroy l'a rappelé lors de son intervention : « La SEM poursuit une politique gagnant-gagnant pour notre territoire, pour les entreprises et pour l'emploi en Loir-et-Cher. »

Exemples de réalisations marquantes de la SEM TD : l'installation de l'usine TRECA à Mer, l'entreprise TECALEMIT à Blois, CAILLAU à Romorantin ou l'Aérodrome de Blois-le-Breuil.

Maurice Leroy a tenu à souligner l'excellente gestion de Claude Beaufils à la tête de la SEM TD : **« Claude Beaufils a utilisé son expérience réussie de chef d'entreprise dans le secteur public. Cette méthode a été le nerf de la guerre et la clé du succès. Aujourd'hui, les résultats sont là. Territoires Développement, rentable, favorise l'attractivité de notre territoire. »**

À noter: Le Conseil départemental compte désormais deux membres au conseil d'administration de la SEM : Nicolas Perruchot et Louis de Redon.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12